



L'ANMECS organise un colloque :

**Les Établissements  
et Services aux prises  
avec les faits religieux**  
Quelles réponses institutionnelles et  
managériales ?

**ANMECS**

☎ 03-83-83-13-13

contact@anmecs.fr

www.anmecs.fr

**Jeudi 30 avril 2015**

**Le Ban Saint Martin**

# Les Établissements et services aux prises avec les faits religieux

## Quelles réponses institutionnelles et managériales ?

L'émergence des questions relatives aux faits religieux dans la société française vient aujourd'hui percuter une actualité particulièrement tragique. Face aux actes terroristes récents, qui sont venus endeuiller le pays, de nombreux observateurs s'interrogent sur l'ensemble des facteurs qui contribuent au fanatisme religieux, mais aussi ce qu'il provoque et renforce comme réactions dangereuses, en particulier celles qui consistent à « renvoyer » dos à dos chacun à sa « communauté d'appartenance ».

Ces interrogations prennent souvent la forme de violentes polémiques compte tenu de l'émotion légitime soulevée par la gravité de ces faits mais aussi de l'existence de postures idéologiques antagoniques sur ces sujets.

Dans ce contexte, les associations du secteur social et médico-social ne peuvent se résoudre à abandonner ce qui fonde leur engagement : contribuer à la compréhension de faits sociaux qui comptent dans la manière dont s'organise le lien social, agir pour rendre opérant l'égalité au cœur du « vivre ensemble », et s'inscrire dans la continuité des principes de la laïcité. Autant de défis face à la prégnance d'inégalités au sein de la société française ; autant d'objectifs incontournables pour faire en sorte qu'au sein des territoires et parmi des populations du pays, toutes sortes de désespérances ne forment pas le lit d'extrémismes de tout bord.

C'est bien parce que ces questions renvoient au « pacte républicain » et pour que celui-ci ne représente pas un vain mot, que l'ANMECS et l'ANDESI, en partenariat avec l'IRTS de Lorraine ont souhaité cette rencontre, qui a pour objectifs de :

**Clarifier les notions permettant de mieux comprendre « le recours au religieux »** et son émergence dans la société française,

**Connaître les textes qui régissent la question de la laïcité dans les établissements et services** et la philosophie générale qui les fondent,

**Intégrer la question de la pluralité des positionnements et des choix managériaux sur ces questions** au regard de l'éthique de chaque professionnel et celles portées par le secteur social et médico-social.

**Élaborer des réponses respectueuses** des principes laïques et des valeurs portées par le travail social et médico-social.

## *Programme de la journée*

- 9h30 Ouverture Francis ROBERT, Président de l'ANMECS
- 9h45—10h30 Faiza GUELAMINE—Sociologue—  
Responsable de formation à l'ANDESI  
Auteure de « Faits religieux et laïcité : le travail social à l'épreuve, repères pour une pratique professionnelle »  
ESF, 2014  
**Les établissements sociaux et médico-sociaux aux prises avec les faits religieux**
- 10h30—10h45 **Pause**
- 10h45—11h30 Mme Isabelle CARIAT Juriste  
Responsable de formation à l'ANDESI  
**Approche juridique de la laïcité**
- 11h30-12h00 **Débat avec la salle**
- 12h00-13h30 **Déjeuner**
- 13h30-15h30  
**Présentation d'expériences relatives aux questions liées aux faits religieux et à celles soulevées par l'application des principes de la laïcité, relatées par un ou deux directeur(s) (directrices) ou chef(s) de service—échanges avec la salle**

*Clôture 15h30*